



En 2 mots...

Mairie de
Menthon-Saint-Bernard
284, rue Saint-Bernard
74290 Menthon-Saint-Bernard

Tél : 04 50 60 12 88
Fax : 04 50 60 07 60

Nouvelle adresse courriel :
accueil@mairie-menthon.fr

site internet :
www.menthon-saint-bernard.fr

Horaires
d'ouverture de la Mairie :
du lundi au vendredi
de 8 h à 12 h

LE MOT DU MAIRE

Le début d'année est traditionnellement la période de la détermination des projets pour l'année à venir. Pour notre Commune, cette année verra les grands projets suivants se concrétiser : Aménagements de sécurité de la route des Côtes aux abords des écoles et du terrain de football ; Aménagement du Parc François de Menthon et des espaces situés devant les commerces ; Rénovation de la Chapelle de Ramponnet et de son tableau

Saint-Jacques et Saint-François de Sales ; Sécurisation des parkings avec l'installation de portiques...

Je fais le vœu qu'à titre personnel et professionnel, vos projets de cette année 2019 se concrétisent également pour vous et pour votre famille.

Maire de MENTHON SAINT-BERNARD
Vice-Président Grand Anancy Agglomération

GRAND DÉBAT NATIONAL

Pour contribuer par écrit au Grand Débat National, une plateforme a été mise en place par l'Etat : www.granddebat.fr
Page d'accueil, « contribuer en ligne ».

FUSION DES TRÉSORERIES D'ANNECY LE VIEUX, D'ANNECY ET DE SEYNOD

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le secteur public local de la trésorerie d'Annecy-le-Vieux a été transféré vers la trésorerie d'Annecy. Une seule trésorerie, dénommée « Trésorerie d'Annecy » subsiste donc sur le bassin annécien.

Trésorerie d'ANNECY,
10 rue des Marquisats,
BP 2500, 74025 Annecy cedex
Téléphone : 04 50 45 87 44.

La Trésorerie d'Annecy-le-Vieux sera exclusivement dédiée au recouvrement des amendes.

L'HIVER EST LÀ ! 10 CONSEILS POUR ADAPTER SA CONDUITE ROUTIÈRE À LA SITUATION HIVERNALE

Les températures négatives, la neige en plaine, le risque de verglas et la baisse sensible de la luminosité le jour sont des situations que chaque usager de la route doit anticiper pour effectuer ses déplacements en toute sécurité.

Voici les dix conseils de la Sécurité routière pour traverser cette période très particulière :

1. Consulter les prévisions météorologiques et de circulation
2. Vérifier la pression des 4 pneus
3. Privilégier les pneus hiver
4. En montagne, mettre des chaînes
5. Tester les éléments sensibles au froid
6. Emporter un « kit de survie » au froid...
7. Bien voir et être bien vu
8. Rouler lentement et à bonne distance
9. Allonger les distances de sécurité et adopter une conduite souple
10. Ne jamais dépasser un engin de service hivernal en action

VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Après le classement en station de tourisme, la Commune s'est vue décerner en fin d'année 2018 le Label 2 Fleurs dans le cadre du palmarès 2018 des villes et villages fleuris.

Lors d'une visite de la Commune, le jury régional a particulièrement apprécié le « patrimoine végétal et arboré, les massifs très bien réalisés, la très belle qualité d'entretien des espaces et la replantation de vignes sous le château ». Autres éléments de satisfaction, « une plage exceptionnelle, engazonnée et arborée et des cheminements piétonniers ».

En conclusion, le Jury s'est dit « impressionné par la qualité des espaces, des équipements et du fleurissement ainsi que par la cohérence des choix ».



CONTENTIEUX EN COURS EN MATIÈRE D'URBANISME

Le Conseil Municipal a été amené à évoquer à plusieurs reprises la question d'un contentieux en cours en matière d'urbanisme. Pour la parfaite clarté et la transparence de ce dossier lourd pour la Commune, il est important de comprendre le contexte de ce dossier et l'interprétation que la juridiction administrative a fait de la Loi Littoral.

Un recours en indemnisation a été déposé devant le Tribunal Administratif de Grenoble à la suite d'une décision de ce dernier qui avait confirmé un arrêté municipal en 2014 et en application de la Loi Littoral, de refuser les permis de construire déposés par M OGLIASTRO et par la SAS RVO.

Par ce recours en date du 18 avril 2016, M OGLIASTRO et la SAS RVO ont soutenu que les deux refus de permis de construire de 2014 leur avaient causé un préjudice et que le classement de leurs terrains en 2011 en zone AU (au PLU n°1) était constitutif d'une illégalité fautive de la Commune.

Pourtant, le 25 octobre 2011, la Mairie de Menthon Saint Bernard avait délivré un certificat d'urbanisme négatif, mentionnant le caractère inconstructible des terrains en question et l'application de la loi Littoral sur les parcelles que M OGLIASTRO et la SAS RVO envisageaient d'acquérir au Carroz afin d'y réaliser une opération immobilière.

Malgré ce certificat d'urbanisme négatif et sans attendre l'approbation du PLU qui classait les parcelles concernées en zone constructible, le 9 novembre 2011, M et MME OGLIASTRO ont acquis des parcelles inconstructibles au Carroz d'une superficie totale de 10.262 m² pour un prix de 4.700.000 € sous condition résolutoire de la non approbation par le conseil municipal, au plus tard le 19 décembre 2011, du classement en zone constructible desdites parcelles au PLU n°1. Par délibération du 14 novembre 2011, le conseil municipal a approuvé le Plan Local d'Urbanisme (PLU n° 1) de la commune de Menthon Saint Bernard qui classait notamment lesdites parcelles en zone AU.

En 2012, 2013 et 2015, M et MME OGLIASTRO et la SAS RVO ont acquis d'autres parcelles dans le même secteur.

Par sa décision en date du 15 novembre 2018, le Tribunal Administratif de Grenoble a estimé que la responsabilité de la Commune de Menthon-Saint-Bernard qui avait classé les terrains en zone AU en 2011 était engagée à hauteur de 1/3 et celle de M OGLIASTRO et de la SAS RVO à hauteur des 2/3, compte tenu de leur qualité de professionnels de l'immobilier et des imprudences fautives dont ils ont fait preuve.

En application de cette décision, la Commune a été condamnée à verser à M OGLIASTRO la somme de 1.454.704 € assortie des intérêts au taux légal à compter du 28 décembre 2015 et à la SAS RVO une somme de 150.600 € assortie des intérêts au taux légal à compter du 28 décembre 2015 ; ce qui représente un montant total de l'ordre de 1.650.000 €, y compris intérêts.

Ces sommes (principal et intérêts) étant intégralement prises en charge par la Compagnie d'assurance de la Commune, le Conseil Municipal a décidé, par 14 voix pour, 2 abstentions (Laurence MICHEL et Catherine PAGES) et 0 voix contre, d'émettre un vote d'opinion en défaveur d'un appel du jugement du Tribunal Administratif de Grenoble du 15 novembre 2018, tout en prenant acte de la clause de direction du procès et donc de la décision définitive qui appartiendra à l'assureur de la Commune.

Le Maire
Antoine de Menthon

RÉPARATION DES MURS DU LAC

Les travaux de réparation des murs du lac ont débuté dans un premier temps par la partie entre le Port et le Palace.

Voici quelques photographies AVANT / APRÈS.



La fin des réparations de la mise à l'eau du Port et des murs entre le Port et la Palace auront lieu dès que nous aurons obtenu les autorisations de la part de la Direction Départementale des Territoires.

AMÉNAGEMENT DU PARC FRANÇOIS DE MENTHON

Dans le cadre de l'aménagement du Parc François de Menthon qui aura lieu dans le courant du 1^{er} trimestre 2019, la Municipalité réfléchit à l'installation de toilettes avec nettoyage automatique dans le centre du village.

GUIDE D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU EN HAUTE-SAVOIE

L'entretien des cours d'eau est une obligation qui doit être mise en œuvre dans le respect des écosystèmes. Un guide de conseils et de préconisations, destiné aux propriétaires ou exploitants riverains d'un cours d'eau, est en ligne à l'adresse suivante : <http://www.haute-savoie.gouv.fr/content/download/24757/150608/file/guide-entretien-cours-eau.pdf>

Pour toute demande d'information complémentaire relative à l'entretien des cours d'eau et fossés ou avant toute intervention sur un cours d'eau, il convient de contacter la Direction Départementale des Territoires - Service eau-environnement, 15 rue Henry Bordeaux, 74998 Annecy cedex 9 - 04.50.33.77.65

VŒUX AUX PRÉSIDENTS D'ASSOCIATIONS

Le 8 janvier dernier, la Municipalité a reçu les Présidents d'Associations pour le traditionnel échange des vœux. Les Associations étaient présentes le samedi 19 janvier 2019 de 16h30 à 19h00 au Clos Chevallier à la Galette des Rois afin de présenter leurs activités aux Menthonnais.



FÊTE DU BOUDIN 2018

Malgré une météo peu clémente, la fête du Boudin a eu lieu le dimanche 2 décembre 2018 et a, comme toujours, rencontré un vif succès.



MARRONS ET VIN CHAUD 2018

Dernière animation de l'année, organisé par l'Association des Artisans et Commerçants, le désormais traditionnel pot de l'amitié Marrons et Vin Chaud a eu lieu le 28 décembre 2018.



ECOLE PRIMAIRE DU CLOS CHEVALLIER

Il s'agit depuis la rentrée, d'une école primaire regroupant les élèves de la toute petite section au CM2. En effet, les écoles maternelles et élémentaires ont fusionné. Madame Almin, déjà directrice de l'école élémentaire, a pris la direction de cette nouvelle structure de 6 classes (148 élèves à la rentrée). L'école a vécu un premier temps fort lors de la commémoration de 11 novembre pour laquelle toutes les classes avaient entrepris un travail spécifique. Les enseignants et de très nombreux élèves étaient présents pour ce moment de mémoire et de recueillement.

Par ailleurs, de nombreux projets sont en cours ou déjà réalisés : la participation à l'opération « Mets tes baskets et bats la maladie » pour l'association ELA, le départ en classe transplantée de tous les élèves du CP au CE2 au mois de mai, ainsi que deux projets artistiques (un projet musique pour les plus grands et un projet arts visuels pour les plus jeunes).

Les activités piscine ont commencé début janvier pour un cycle de 10 séances. Les enseignants et les élèves sont très heureux de cet excellent début d'année.

APE DU CLOS CHEVALLIER : AGENDA 2019

L'Association des Parents d'Elèves de l'école du Clos Chevallier sera heureuse de vous retrouver pour :

- la Fête du printemps, le vendredi 22 mars (défilé des enfants dans le village),
- le vide-grenier, le dimanche 9 juin, au bord du lac,
- la Fête de l'école, le vendredi 28 juin.

Ces événements permettent de partager des moments conviviaux et festifs et de financer des activités pour tous les enfants de l'école : un grand merci pour eux !

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter notre site Internet : <https://apeducloschevallier.wordpress.com>



ECOLE DES MOULINS

Cette année scolaire, nous avons décidé de donner du sens aux apprentissages en travaillant autour du mot « **CONSTRUIRE** » avec différentes déclinaisons au fil des périodes : « **Se construire** », « **Construire avec les autres** », « **Construire avec son corps, ses émotions** », « **Construire un futur** », et « **Construire avec/pour la nature** ».

Les premières périodes furent marquées par divers moments forts et collectifs : le cross en octobre, la semaine du goût, une « expo idéale » lors de la journée de la fraternité en suivant l'idée d'un artiste connu : Hervé Tullet, un spectacle Bal, l'apprentissage des jeux d'échecs dans les classes, la construction des notions de temps et de représentation du vivant avec des sorties à la Turbine pour compléter le travail scolaire, la découverte du hameau du père Noël, une célébration à l'église...

Si vous souhaitez découvrir un peu plus l'école et son équipe, venez à nos portes ouvertes le samedi 23 mars entre 10h et midi. Nous serons heureuses de vous présenter notre projet d'établissement.

En attendant, vous pouvez consulter notre site www.ecolepriveelesmoulins.fr ou la page Facebook de l'école pour plus d'informations.

CLUB DES ANCIENS

Le calendrier des activités hebdomadaires reste le même : le lundi à 9h00, gym animée par M. Martin ENGLER (salle polyvalente) - le mardi dès 14h00, jeux de cartes et de société (salle polyvalente) - mercredi, randonnée en moyenne montagne.

Plusieurs sorties à la journée sont prévues :

- Repas POT AU FEU le mardi 22 février 2019.
- Fête du Club le jeudi 26 mars 2019
- Visite de la vieille ville - deuxième partie - juin 2019 (date à préciser).
- Buffet froid le vendredi 23 août 2019.

Pour tous renseignements, prendre contact avec Madame RIXENS - Tél : 04.50.60.22.51.

ES LANFONNET

L'Es Lanfonnet football présente le one man show, spectacle comique de Jean-Michel Mattei, humoriste, imitateur et chanteur.

100 % SAVOYARD.

Le samedi 9 mars 2019 à 20h30 à la salle du Clos Chevallier.

Tarifs : 25 € et 19 € pour les mineurs

Réservations / Informations :

lubg@hotmail.fr ou 0673471687.

Spectacle avec un entracte et séance de dédicaces à l'issue du spectacle. BUVETTE.

TENNIS CLUB

APPEL À PROJETS, SAISON 2019, ANIMATION DU CLUB HOUSE ET EXPLOITATION DU RESTAURANT

Dossier complet à demander par email : tennismenthon@business.fr

Informations complémentaires :

Edouard : 06.32.98.93.56

Benjamin : 06.15.77.01.36

Dossier de candidature à envoyer au plus tard le samedi 23 février 2019 à 23h.

BIBLIOTHÈQUE POUR TOUS

La bibliothèque a enregistré en 2018 une petite croissance de son lectorat. Le nombre d'abonnés a progressé de 20% et le nombre d'emprunts de presque 30%.

La bibliothèque a poursuivi sa politique d'acquisitions qui vise à proposer aux lecteurs les principales nouveautés de l'année. 139 ouvrages ont ainsi intégré le fonds de la bibliothèque (126 par achats et 13 par don). La bibliothèque a confirmé son ouverture aux nouvelles formes de communication : outre le blog sur lequel sont présentés toutes les nouvelles acquisitions, elle a mis en place une Newsletter mensuelle et une page Facebook mise à jour plusieurs fois par semaine.

Blog : <http://bibliomenthon.blogspot.com>

Abonnement à la newsletter : https://my.sendinblue.com/users/subscribe/js_id/37ls3/id/1

Courriel : bibliomenthon@gmail.com

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Youri LAVOLEE	le 27 août 2018
Rassil DHAOU	le 7 septembre 2018
Julia HEITMANN	le 24 septembre 2018
Lana PHILIPPE	le 25 septembre 2018
Manon MONTAGNE	le 9 décembre 2018
Alix AUBER	le 31 décembre 2018

DÉCÈS

Philippe LEGRAIN	le 19 novembre 2018
Bruno MADDALENA	le 19 novembre 2018
Jacques CHORON	le 14 décembre 2018
Marina de GAVRILOW	le 18 janvier 2019

I N F O S

Collecte des Ordures Ménagères

- Du 4 juin au 1^{er} septembre : le mardi et le vendredi (y compris si le mardi ou le vendredi est férié)
- Du 2 septembre au 3 juin : Mardi (y compris si le mardi est férié)

Containers des résidences secondaires

Il est recommandé aux résidents secondaires de demander à leur voisinage de rentrer les containers pendant leur absence. Pour les locations saisonnières, nous recommandons aux propriétaires de prévenir leurs locataires de rentrer les containers que les locataires précédents auraient pu laisser sur la voie publique.

Déchetterie intercommunale

- Avril à Octobre du lundi au vendredi : 14h/19h, samedi : 9h/12h - 13h/19h, dimanche : 9h/12h Fermeture les jours fériés
- Novembre à Mars du lundi au vendredi : 13h30/17h : le samedi : 9h/12h - 13h/18h, fermeture le dimanche et les jours fériés

Tél. : 04 50 60 14 53

Rte du Col de Bluffy, 74290 Menthon-Saint-Bernard

Site Internet de la Commune

<http://www.menthon-saint-bernard.fr>

Recensement service national

Le recensement militaire est obligatoire pour les jeunes (garçons et filles) ayant 16 ans révolus. Le jeune doit se présenter personnellement en mairie dans les trois mois qui suivent son anniversaire muni du livret de famille de ses parents, de sa carte d'identité ainsi que d'un justificatif de domicile.

La mairie remettra une attestation de recensement à conserver précieusement, elle leur sera demandée pour leur dossier de permis de conduire, pour tout examen (ex : baccalauréat). Les Menthonnais dépendent du Centre National de Varces : ils sont convoqués avant l'âge de 18 ans à leur journée d'appel de préparation à la défense (JAPD).

TÉLÉPHONES UTILES

Docteurs :

Aurore Delmont, Sophie Diamant, Aurélie Dumas, pl. de Presles - 04 50 66 82 28 - www.doctolib.fr

Pierre-Yves Allouche, 5 ch. de Beauregard
04 50 64 80 01

La Poste de Menthon 36 34 (professionnels)
et 36 31 (particuliers)

Salle du Clos Chevallier réservations
04 50 60 12 88

Office de Tourisme 04 50 45 00 33

Maison Paroissiale 04 50 60 12 53

Crèche Halte-Garderie
Les Epèles 04 50 60 04 42

GRAND ANNECY

Informations générales 04 50 63 48 48

Grand Annecy
46, avenue des Iles

www.grandannecy.fr agglo@grandannecy.fr

Taxe de séjour 04 56 49 40 30

MOBILITÉ

Sibra 04 50 10 04 04

Vélonecy 04 50 51 38 90

La liste des assistantes maternelles agréées est également disponible en mairie.

Aide à Domicile en Milieu Rural 04 50 64 44 03

Taxis :

Dominique Baziere 06 09 30 08 66

Bernard Tirode 06 20 27 62 58

Sapeurs Pompiers 18 ou 112

Gendarmerie 04 50 23 02 23 ou 17

Police municipale 04 50 60 12 88

police.municipale@mairie-menthon.fr

SAMU 15 ou 112

Centre Hospitalier de la région d'Annecy 04 50 63 63 63

Météo Chamonix 08 92 68 02 74

EAU POTABLE

Accueil, abonnement, facturation 04 50 33 89 30

Devis travaux 04 50 33 89 33

Urgences 24H/24 04 50 33 89 89

VALORISATION DES DÉCHETS

Numéro unique 04 50 33 02 12

PERSONNES AGÉES

Numéro unique 04 50 63 48 00

Portage des repas 04 50 33 65 33